



TAGS : cosmétique Do It Yourself // Acide salicylique // Filtre UV // Transport des produits cosmétiques classés dangereux // Export Chine // Formation // Brèves.

Cosmétique Do It Yourself : Cosmed lance un Groupe de Travail



Les produits cosmétiques « fait maison » ou plus communément appelés « Do It Yourself » (DIY) sont actuellement en forte tendance et sont très médiatisés. Une enquête réalisée par Cosmed en juin 2018 auprès de ses adhérents, révèle que de nombreuses entreprises sont concernées par ce type de produits qui posent par ailleurs plusieurs difficultés d'application de la réglementation. Les inspections sur les produits personnalisables (et/ou à faire soi-même)

font d'ailleurs depuis plus d'un an l'objet d'une campagne d'inspection de l'ANSM en raison des différents concepts marketing et des pratiques insuffisantes en matière de réglementation.

Dans ce contexte, Cosmed a pris l'initiative de créer un Groupe de Travail « DIY et réglementation » ayant pour objectif de définir les modalités d'application de la réglementation cosmétique. La première réunion est fixée au 23 octobre à Aix en Provence.

Ce GT sera également l'occasion pour COSMED de transmettre à la Commission Européenne les problématiques rencontrées par les entreprises cosmétiques sur le terrain, d'autant que les sujets des DIY et produits en kit devraient prochainement faire l'objet d'une entrée dans le Manuel de la Commission Européenne sur l'application du règlement (CE) n°1223/2009.

A suivre...



L'acide salicylique dans le viseur du législateur

Actuellement autorisé en tant que conservateur à hauteur de 0.5 % dans le produit fini (hors produits destinés aux enfants de moins de 3 ans), la 12ème Adaptation au Progrès Technique du règlement CLP, parue au Journal Officiel ce 5 octobre, classe officiellement l'acide salicylique en tant que substance reprotoxique de catégorie 2. L'étiquetage sera d'application obligatoire à partir du 1er mai 2020.

Dans l'optique de maintenir son usage dans les formules cosmétiques et de l'étendre à d'autres fins que la conservation, le SCCS a publié en septembre une nouvelle opinion sur la sécurité d'utilisation de l'acide salicylique (SCCS/1601/18).

Selon ce dernier avis, à l'exception faite des produits bucco-dentaires (dentifrice et bain de bouche) et des produits sprayables cette substance est sûre quand elle est utilisée :

- en tant que conservateur à une concentration de 0,5 % dans les produits cosmétiques ;
- à d'autres fins que la conservation à une concentration allant jusqu'à 3,0 % dans les produits cosmétiques capillaires à rincer et jusqu'à 2,0 % dans les autres produits.

Cette opinion est ouverte aux commentaires jusqu'au 14 novembre 2018.

[// Plus d'infos](#)



Nouveau filtre UV

Un projet de règlement publié par la Commission Européenne le 8 octobre, et ouvert à commentaires jusqu'au 7 décembre, prévoit l'ajout du Phénylène Bis-Diphényltriazine à la liste des filtres UV autorisés dans les formules cosmétiques.

Une fois ce texte publié au JOUE, l'industrie disposera de 31 filtres UV dont 3 nanos.

[// Plus d'infos](#)



Transport des produits cosmétiques classés dangereux : nouveau guide pratique édité par Cosmed

Cosmed poursuit sa stratégie d'édition de guides pratiques permettant aux industriels de la filière cosmétique d'identifier et de répondre aux exigences réglementaires applicables en publiant **un nouveau guide sur le transport des produits cosmétiques classés dangereux**.

Cet ouvrage, entièrement rédigé par la société de conseil Naturakem, expert adhérent de Cosmed, présente les principales obligations et responsabilités des différents acteurs dont l'activité comprend le transport de produits cosmétiques dangereux.

Ce guide est proposé gratuitement en format numérique à toutes les entreprises qu'elles soient adhérentes ou non à Cosmed.

[// plus d'infos](#)



Export Chine : modification des listes de substances

En Chine, la réglementation des substances est régie par le Safety and Technical Standard for Cosmetics. Le 7 septembre 2018, la CFDA a publié un important projet d'amendement de ce texte réglementaire en modifiant de nombreuses entrées :

- Substances restreintes :

o Ajout de 3 nouvelles substances potassium methoxysalicylate, dimethoxytolylpropyl resorcinol, phenylethyl resorcinol

o Restriction de l'usage de la methylisothiazolinone dans les produits rincés de 0.01% à 0.0015%.

- Modification de la définition pour les cosmétiques corporels

- Modification d'étiquetage pour le formaldéhyde et ses libérateurs.

Les commentaires étant ouverts jusqu'au 10 octobre 2018, la date d'application est encore en attente de publication.

[// Plus d'infos](#)



Formation 2019 : le nouveau catalogue est disponible !

Cosmed lance son nouveau catalogue des formations : 26 formations sont programmées sur Aix en Provence et sur Paris en réglementation produits finis et ingrédients, BPF, microbiologie, export, achat, sensorialité...

De nouvelles thématiques sont également proposées en RSE, éco-conception ou sur l'innovation en cosmétique.

Cette année encore, Cosmed propose de la **formation à distance** pour permettre aux professionnels de suivre certaines formations de leur bureau et échanger avec le formateur.

[// Plus d'infos](#)



Brèves de la filière

- 15 novembre 2018 à Paris : conférence « [CHIMIE : vos défis logistiques à l'international](#) » organisée par Dachser, partenaire de Cosmed et référencé à son groupement d'achats. Toutes les actualités liées aux transports seront abordées : le contexte de l'industrie chimique en France, les exigences sécurité, les nouveautés de l'ADR 2019.

- 27 novembre 2018 à Grasse : **conférence internationale analytique entièrement consacrée aux huiles essentielles**. La conférence « [Advances in Natural Products Analysis](#) » organisée par le Pôle Pass fera un point complet sur les techniques et évolutions de l'analyse des huiles essentielles : normalisation, identification structurale, quantification, authentification et analyse phytochimique.

- Cosmetic Valley : Christophe Masson prend la place de Directeur Général de la Cosmetic Valley en remplacement Jean-Luc Ansel qui est nommé Vice-Président exécutif.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2018 COSMED TOUS DROITS RESERVES

